



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 juin 2018 à 11 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean Lessard, et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, messieurs et mesdames les conseillers-ères Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Jean-François LeBlanc et Marc Carrière.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier, M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2018-361 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

CM-2018-362 APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE 5400 ET L'AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-18-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – Syndicat canadien de la fonction publique 5400 se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective ainsi que sur la modulation de la décision arbitrale de M^e Maureen Flynn portant sur la restructuration du régime de retraite;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – Syndicat canadien de la fonction publique 5400 pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2022.

De plus, ce conseil approuve et ratifie la lettre d'entente ENT-BLC-18-20 à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – Syndicat canadien de la fonction publique 5400 relativement à la modulation de la décision arbitrale de M^e Maureen Flynn portant sur le régime de retraite.

Le maire ou en son absence le maire suppléant le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier ainsi que la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective et la lettre d'entente ENT-BLC-18-20 relativement à la modulation de la décision arbitrale de M^e Maureen Flynn portant sur le régime de retraite.

Adoptée

CM-2018-363

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSELLER JEAN LESSARD**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 05.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier